



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ET RISQUES
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 14 janvier 2003 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée et en confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant renouvellement de la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2012 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 modifiant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

CONSIDERANT la délibération de la structure nouvellement intégrée et désignant leur représentant ;

CONSIDERANT la délibération de l'Association des Maires du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT que suite à la réforme des collectivités et à la vacance d'un membre désigné par l'Association des Maires du Pas-de-Calais il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- - ARRETE -

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2012 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est modifié ainsi qu'il suit :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Communauté de Communes du Sud Artois

- M. Gérard DUE, Vice-Président

Membre nommé par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

- Mme Marie-Lyse DUPLOUY, Conseillère Municipale de Boiry Sainte Rictrude

est remplacée par

- M. Roger GODEFROY, Maire de Boiry Sainte Rictrude

Article 2 :

Le reste de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2012 est inchangé.

Article 3 :

La composition de la CLE issue des modifications citées à l'article 1 est reprise en annexe au présent arrêté.

Article 4 :

Le mandat des membres désignés à l'article 1 court jusqu'au 26 janvier 2018, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2012.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

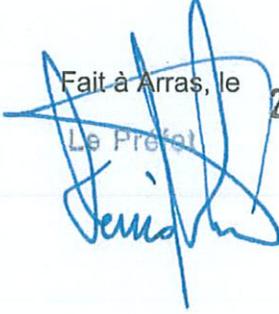
Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le 20 NOV. 2013
Le Préfet



Denis ROBIN

Annexe : Composition de la CLE du SAGE Sensée

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais
M. Frédéric CHEREAU
Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Julien OLIVIER
M. Jean-Claude HOQUET
Conseil Général du Nord
Mme Sylvie LABADENS
M. Erick CHARTON
<i>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</i>
M. Bernard DEREU, Maire d'ACHET LE GRAND
<i>M. Roger GODEFROY, Maire de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE</i>
M. Michel BLONDEL, Maire de SAINT-LEGER
M. Jean-Pierre LEGER, Maire d' OISY-LE-VERGER
M. Philippe GORGUET, Maire de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI
M. Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de SAUDEMONT
M. Jean-Claude LEVIS, Maire de NEUVILLE-VITASSE
M. Ernest AUCHART, Maire de HANNESCAMPS
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord
M. André LEPRETRE, Maire de WAVRECHAIN SOUS FAULX
M. Michel SALLIO, 1 ^{er} Adjoint au Maire de BUGNICOURT
Mme Isabelle LEPOIVRE, Maire de LÉCLUSE
M. Patrick MASCLET, Maire d'ARLEUX
M. Gilles POULAIN, Maire de BRUNÉMONT
M. Alain WALLART, Maire de FÉCHAIN
M. Henri GAMEZ, Maire de FRESSIES
Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée
M. Charles BEAUCHAMP, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas de Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée
M. Martial STIENNE, 1 ^{er} Vice-Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas de Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux
M. Jean-Luc HALLE, Président
Syndicat Intercommunal des Faucardements de la Sensée
M. Guy HECQUET, Président

Communauté de communes du Sud Artois
M. Gérard DUE, Vice-Président
Communauté de communes de l'ouest Cambrésis
Mme Yvette BLANCHARD, Maire de HEM-LENGLET
Communauté de communes OSARTIS
M. Arnold NORMAND, Conseiller Communautaire, Maire de ROEUX
Communauté de communes de Marquion
M. Jean-François LEMAIRE, Maire de PALLUEL
Communauté d'Agglomération du Douaisis
M. Christian DORDAIN, Maire de BUGNICOURT
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
M. Jules CORNET, Maire de WASNES-AU-BAC

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Propriétaires riverains
M. Christophe de GUILLEBON de RESNES, Syndicat de la propriété rurale du Pas-de-Calais
Hôtellerie de Plein Air
M. Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Comité Régional de Tourisme
Mme Régine SPLINGARD, Présidente
Activités sportives nautiques
M. Daniel RENARD, Président du Comité départemental du Pas-de-Calais de Canoë-Kayak
Distributeurs d'eau
M. Rodrigue MROZ, Vice-Président du SIDEN-SIAN (Noréade)
Pisciculteurs
M. Philippe RENOU, Gérant de l'EARL Pisciculture Moulin du Roy
Associations de défense des consommateurs
M. Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir, Région Nord-Pas-de-Calais
Associations de protection de la nature
M. Gustave HERBO, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas-de-Calais
M. Édouard COURTECUISSÉ
M. Christian BULOT
Chambres départementales de Commerce et de l'Industrie du Pas-de-Calais et du Nord désignés par la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie
M. Jean-Luc FLAMME
M. Nicolas FIEVET
Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

M. Gilbert GRAVE
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. Henri DELATTRE, Trésorier de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Fédération départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
M. Alexis DE LA SERRE
Fédération départementale des Chasseurs du Nord
M. Régis HULOUX

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :

Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Navigation du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord, ou son représentant
Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord, ou son représentant